



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**En date du 4 Septembre 2023**

**Présents** : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Robin CISNEROS, M. Roberto ERNESTI, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

**Absents excusés avec procuration** : Mme Sandrine HAMM-NIZETTE (à M. Michel FROTTIER), Mme Catherine ALBERT (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER), M. Daniel JUNG (à M. Franck OSSWALD), M. Éric LAHON (à M. Denis CELARIE), et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

**Absents excusés** : M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Claire MAZZOCCHI, M. Hubert PAYEN et M. Olivier SCHMITT

**Absent non excusé avec procuration** : Néant

**Absents non excusés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 4 Septembre 2023 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'arrêter le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin 2023 - Par 17 voix pour et 1 abstention (M. ERNESTI)

De prendre acte des décisions du maire :

- n° 10/2023 en date du 10 juillet 2023 autorisant la signature d'un contrat de mise à disposition du progiciel LOGILIBRES OPENCIMETIERE relatif à la gestion du cimetière avec ICM – 7, rue de l'industrie – ZI de Vic – 31320 CASTANET TOLOSAN pour un montant de 3 104 € HT et un abonnement annuel de 314 € HT (révisable) ;
- n° 11/2023 en date du 24 juillet 2023 pour fixer les tarifs de mise à disposition de la salle du foyer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- n° 12/2023 en date du 25 juillet 2023 pour appliquer les quotients familiaux et fixer les tarifs pour l'accueil périscolaire, les mercredis éducatifs et la cantine scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 ;

- n° 13/2023 en date du 26 juillet 2023 pour appliquer les quotients familiaux et fixer les tarifs du centre de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 août 2024 ;
- n° 14/2023 en date du 1<sup>er</sup> août 2023 pour contracter un prêt de 200 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations, d'une durée de 15 ans, à échéances trimestrielles, au taux de 3,86 % et avec une commission de 120 € ;
- n° 15/2023 en date du 3 août 2023 pour signer deux contrats de location et de maintenance pour 4 appareils multifonction avec XEROX FINANCIAL et Repropartner XEROX à Metz aux tarifs de 612 € HT par trimestre pour la location et de 0,0062 € HT, 0,062 € HT, 0,0027 € HT et 0,027 € HT par copie pour la maintenance ainsi qu'une éco participation de 8 € HT par trimestre.

**1 – Concernant des admissions en non-valeur, à l'unanimité :**

- D'AUTORISER l'admission en non-valeur pour un ensemble de créances d'un montant total de 178,95 €,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre les mandats au compte 6541 pour les montants de 84,80 €, 16,50 € et 77,65 € pour un total de 178,95 € afin de comptabiliser le passage des créances en non-valeur, les crédits étant prévus au budget.

**2 – Concernant la validation de la liste des propriétaires fonciers et des surfaces prises en compte dans la chasse communale, par 17 voix pour et 1 abstention (Mme LOUIS-EVRARD) :**

- D'APPROVER la liste des propriétaires fonciers concernés par le lot de chasse communale pour la période 2024-2033.

**3 – Concernant le choix du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse, par 17 voix pour et 1 abstention (Mme LOUIS-EVRARD) :**

- D'APPROUVER le choix de la consultation par réunion publique des propriétaires fonciers pour l'affectation du produit de la chasse ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à cette consultation.

**4 – Concernant la modification du règlement de l'accueil du périscolaire, par 13 voix pour, 2 abstentions (MM. CISNEROS et ERNESTI) et 3 voix contre (Mme REYEN, MM. LAHON et PREVOST) :**

Par délibération du 22 juillet 2021, le conseil municipal a approuvé le règlement de l'accueil périscolaire, des mercredis éducatifs et du centre de loisirs. Après examen du nombre d'enfants fréquentant le périscolaire entre 7h00 et 7h30, il devient inutile de conserver cette tranche horaire.

- D'APPROUVER l'avenant modifiant l'article 1 du règlement du périscolaire.

**5 – Concernant la subvention à l'association « Belle Chipie », par 16 voix pour et 2 abstentions (MM. CISNEROS et ERNESTI) :**

- DE VERSER à l'association « Belle Chipie » une subvention d'un montant de 500 €.

6 – Concernant la rétrocession d'un bien communal, sis 15 avenue Paul Langevin, cadastré section 6 n°4, à l'unanimité :

- DE PRONONCER la rétrocession du bien sis 15 avenue Paul Langevin, pour un montant de 70 000 euros (frais de notaire inclus) au profit de Monsieur Robert BEYLET, héritier de Monsieur Paul Marcel BEYLET (décédé) demeurant 2 rue de Metz à COURCELLES SUR NIED dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- Que les frais de démolition du bâtiment, d'étude de sol et de bornage, liés à cette vente, soient supportés par l'acquéreur,
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la vente du bien et de la bonne exécution de cette délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette vente,
- DE PRECISER que la présente délibération doit se matérialiser par un acte authentique dans une période de 6 mois à compter de la date du présent conseil municipal du 4 septembre 2023, faute de quoi elle deviendra caduque à l'échéance du terme.

7 – Concernant la désignation des délégués au Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin :

Après vote pour la désignation du délégué titulaire avec 14 voix pour Mme Maria MARQUES et 2 voix pour M. Hubert PAYEN ;

Après vote pour la désignation du délégué suppléant avec 14 voix pour Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER et 4 voix pour M. Hubert PAYEN :

- DE DESIGNER au Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin
  - o Mme Marie MARQUES, déléguée titulaire,
  - o Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, déléguée suppléante.

La séance est levée à 19 heures et 40 minutes.

**Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 5 Septembre 2023**



**Le Maire  
Franck OSSWALD**